



**ORDRE NATIONAL
DES PÉDICURES-PODOLOGUES**

Monsieur Olivier SCHRAMECK
Président
Conseil supérieur de l'audiovisuel
Tour Mirabeau
39-43, quai André-Citroën
75739 Paris cedex 15

Paris, le jeudi 24 novembre 2016

Réf : EP/GB/CC/6035-25112016

Copie : Monsieur Nicolas ABOUT, membre du CSA

Monsieur le Président,

L'Ordre national des pédicures-podologues (ONPP) souhaite attirer l'attention du Conseil supérieur de l'audiovisuel suite à la diffusion sur les chaînes publiques de télévision française de la campagne publicitaire de la société Hewlett Packard.*

Ce spot publicitaire fait la promotion de la dernière version d'ordinateur Spectre x360 en mettant en scène la fondatrice de la société SOLS, conceptrice de semelles orthopédiques 3D, se plaignant de la délivrance durant son enfance de semelles orthopédiques, prescrites par un médecin et qui étaient inadaptées à son chaussage. La solution est apportée par une impression en 3D de semelles orthopédiques sur mesure à partir de photos du pied.

Cette publicité véhicule plusieurs messages erronés en matière de santé publique préjudiciable aux professions de santé réglementées et surtout aux usagers de la santé puisque à destination du grand public.

En premier lieu, l'organisation du système de santé français prévoit que la délivrance de semelles orthopédiques s'effectue sur prescription médicale auprès des distributeurs et fabricants que sont les pédicures-podologues, les podo-orthésistes, les orthoprothésistes et les pharmaciens titulaires d'un diplôme universitaire d'orthopédie. Le Code de la santé publique ne prévoit pas pour le patient qu'une société commerciale autre puisse assurer cette délivrance.

En second lieu, Mme Kegan SHOUWENBURG, présidente de la société SOLS en faisant l'amalgame entre son expérience personnelle en matière de semelles orthopédiques et la prise en charge actuelle des patients par les professionnels médicaux et paramédicaux tend à bafouer l'intérêt général en termes de santé publique. Par l'intermédiaire de la société Hewlett Packard, elle lance sans fondement le discrédit sur un pan du système de santé français et sur la qualification de ses professionnels. N'oublions pas que la délivrance de semelles orthopédiques se fait à partir d'un diagnostic posé et d'un bilan thérapeutique raisonné.

L'Ordre national des pédicures-podologues, garant de la sécurité et de la qualité des soins délivrés aux patients, ne peut que s'inquiéter que de tels messages erronés puissent être délivrés à la population. Certains de nos praticiens s'en sont indignés auprès de l'instance ordinale et certains patients ont été déstabilisés, se posant des questions sur la provenance de leurs orthèses.

La technologie évolue, les innovations se mettent au service de la santé. Mais leur promotion ne doit pas servir au dénigrement d'une profession par « allusion » déplacée. L'Ordre national des pédicures-podologues souhaite qu'à l'avenir, la communication de ces sociétés commerciales ne puisse se faire sous cette présentation mais concilie leurs activités avec le respect et les impératifs de protection de la santé publique.

Convaincu de l'attention que vous réserverez au présent courrier, je reste à votre disposition pour toute information complémentaire, et vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Eric PROU
Président du conseil national de
l'Ordre des pédicures-podologues

*Lien YouTube vers la publicité en question : <https://www.youtube.com/watch?v=7SpPJ-Lz2EM&sns=em>